

Conduite en sécurité des engins de chantier

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse :

- à toute personne devant obtenir une autorisation de conduite ;
- à toute personne devant obtenir le CACES® selon la recommandation R.482 de la Cnam ;
- à toute personne devant renouveler son CACES® selon la recommandation R.482 de la Cnam.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

Ce module de formation a pour objectif de :

- préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite ;
- préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 2h00 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

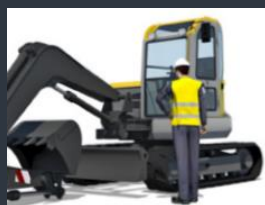
Le conducteur d'engins de chantier peut conduire différents types d'engins destinés au creusement, au terrassement, à la préparation des terrains (nivellement, compactage), à la construction et à l'entretien de la chaussée (décapage, gravillonnage, finissage). Il participe également à la maintenance de l'engin.

Il doit donc être en mesure de conduire et d'utiliser un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité.

L'utilisation d'un engin de chantier requière donc une formation adéquate (art. R4323-55 du code du travail).

Ce module propose un support de formation théorique adapté aux salariés devant obtenir une autorisation de conduite, obtenir ou renouveler le CACES® selon la recommandation R.482 de la Cnam.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

Réglementation, devoirs et responsabilités
Technologie
Catégories
Prise de poste
Circulation sur voie publique
Sécurité sur chantier
Procédures d'arrêt, maintenance et transport
Signalisation générale de sécurité

Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.